

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 109

17 janvier 2009

SOMMAIRE

Aerium Properties III S.à r.l.	5189	Kaval S.A.	5227
Airline Management Holding S.A.	5190	Kavaro Invest S.à r.l.	5232
Alenex S.A.	5220	Koppelwee S.à r.l.	5225
Barcelvila	5189	LDV Ocean S.à r.l.	5189
C2M S.A.	5231	Levac S.à r.l.	5216
C2M S.A.	5231	Lippo S. à r. l.	5232
Carpathian Cable Investments S.à r.l.	5191	LITTORAL Invest S.A.	5194
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l.	5192	LSREF Lux Investments IV S. à r.l.	5211
Carraig Beag S.A.	5191	Lubna (Lux) S.à r.l.	5196
Chester Opportunity 1	5188	Mega-Car S.A.	5197
Chester Opportunity 2 S.à r.l.	5188	MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.	5192
Cominvest	5208	M & M Corporate Management S.A.	5206
Courtgal S.A.	5231	MTI Investimenti S.A.	5225
DB Phoebus Lux S.à r.l.	5228	Nelfaig S.à r.l.	5193
Edam Holding S.à r.l.	5195	Nelfaig S.à r.l.	5231
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	5195	Nobel Constructing Company S.A.	5232
Equinox Two S.C.A.	5197	Nomeco S.A.	5203
Eraorafin S.A.	5187	Nomeco SPF S.A.	5203
Europe Partners Holdings S.à r.l.	5211	NSCM S.A.	5187
Exelfin S.A.	5224	PHI Participations SA	5194
Fair Partners S.à r.l.	5190	ProLogis Germany XV S.à r.l.	5220
Fegon International S.A.	5199	ProLogis ITALY XX S.à r.l.	5210
GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l.	5193	Prudential Phoebus Lux S.à r.l.	5228
GELF Vatry (Lux) S.à r.l.	5196	PSPLUX	5207
GH Lux S.A.	5213	Sapphire S.à r.l.	5186
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.	5194	SeeReal Technologies S.A.	5221
GS Treasure S.à r.l.	5193	Skytrons S.à r.l.	5213
HBC Group S.A.	5220	Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l.	5186
Holbourg Holding S.A.	5201	Vaini S.A.	5187
Holbourg S.A.	5201	Volent S.à r.l.	5197
International Flour S.A.	5226	WP I Investments S.à r.l.	5217
INTERNATIONAL STRATEGIC CON- SULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A.	5225		

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.374.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 décembre 2008:

- Ms. Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à Euclid Sud, Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse Fiat 2, 2nd Floor, 21 Sumner Place, SW7 3EG Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Ms Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis le 19 décembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Paul Anthony Galiano
- Ms. Géraldine Copeland-Wright
- Mr. Jerry I Speyer
- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Ms. Lily Daniel

Gérants de Catégorie B

- Mr. Marcel Stephany
- Ms. Joséphine Andonissamy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009003001/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.458.

—
EXTRAIT

En date du 10 décembre 2008, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Bart Zech et Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet au 8 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009003057/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Vaini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.727.

Je soussignée Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 20/01/1963 à Longwy (France),

démisionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VAINI S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.727

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le, 15 décembre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2009003016/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Eraorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.371.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

ERAORAFIN S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009003014/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

NSCM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.697.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire le 7 avril 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., et Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
NSCM S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009003327/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Chester Opportunity 1, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 23 octobre 2008

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour CHESTER OPPORTUNITY 1 S.A.R.L. (EN LIQUIDATION)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009003174/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Chester Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 23 octobre 2008

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour Chester Opportunity 2 S.A.R.L. (en liquidation)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009003175/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Barcelvila, Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 13, Geie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 92.226.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003213/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 03 novembre 2008

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour Aerium Properties III S.a.r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009003176/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LDV Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 23 octobre 2008

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour LDV OCEAN S.A.R.L.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009003173/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Airline Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.106.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme

administrateur

de la société

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A.

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg Section B Numéro 53.106

à effet rétroactif du 24 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 décembre 2008.

SELINE MANAGEMENT LTD

Companies House Cardiff No. 03240996

Signatures

Référence de publication: 2009003041/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fair Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.181.

Extraits des résolutions des associés

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 décembre 2008 que les associés ont approuvé la démission de Monsieur Tom Bauwens de son poste de gérant Goldman de la Société avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 2 décembre 2008 que les associés ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Tavis Cannell né le 29 août 1978 à Vancouver (Canada) résidant à Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A 2BB (Royaume-Uni) comme nouveau gérant Goldman.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, depuis le 2 décembre 2008, constitué par les personnes suivantes:

- Tavis Cannell, gérant Goldman;
- Christophe Cahuzac, gérant Goldman;
- Henry Jackson, gérant MEP;
- Jean-Romain Lhomme, gérant Colony; and
- Colony Luxembourg SARL, gérant Colony.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003037/1092/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 12 novembre 2008

Le mandat des gérants:

- Monsieur Nicholas CAMPSIE, Gérant B, demeurant 16, Eton Park International, St James's Str, GB-SW1A ER Londres,
 - Monsieur Georges GUDENBURG, Gérant A, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
 - Monsieur Pierre METZLER, Gérant A, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003034/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Carraig Beag S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 21.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle réunie en date du 28 novembre 2008

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008, à savoir:

- M. Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Olivier FERRER, demeurant actuellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- M. Brian HURSON, demeurant 38, Nutley Avenue, Donnybrook, IRL - Dublin 4;
- Monsieur John MAGUIRE appelé Derek MAGUIRE, demeurant Gareg Wen, Knocksina, Foxrock, IRL - Dublin 18;
- M. Thomas DOWD, demeurant professionnellement à Tisrara, Ballyowen Lane, IRL - Luncan, County Dublin;
- M. Hugh CARTY, demeurant 65, Park Avenue, Sandymount, IRL - Dublin 4;
- M. Ronan O'CAOIMH, demeurant Glencarraig, Delgany, IRL - Co. Wicklow;
- M. Anthony REDDY, demeurant 46, Horton House, Terenure Road West, IRL - Dublin 6 W;
- Mme Caroline DEVLIN, demeurant 24, Morehampton Road, Donnybrook, IRL Dublin 4;
- M. Ian BUCHANAN, demeurant 66, Merrion square, IRL - Dublin 2;
- M. Patrick MOONEY, demeurant Cellbridge Road, Maynooth, IRL - Kildare;
- M. Robert MCQUILLAN, demeurant St George's, Killiney, IRL - Co. Dublin;
- M. Peter CREAN, demeurant Bayswater Lodge, Sandycove, IRL - Dublin;
- M. Peter BOYLAN, demeurant 21, Oakley Road, Ranelagh, IRL - Dublin 6;
- M. Peter DONNELLY, demeurant 104, Avoca Park, IRL - County Dublin;
- M. Derek QUINLAN, demeurant 6, Derrymore, Shrewsbury Road, IRL - Dublin 4;
- M. Daniel MORRISSEY appelé Dan MORRISSEY, demeurant Redwood, Avoca Avenue, Blackrock, IRL - Co. Dublin;
- M. Patrick Gerard MCKILLEN, demeurant 15, Hume Street, IRL - Dublin 2;
- M. Finbarr Timothy O'CALLAGHAN appelé Barry O'CALLAGHAN, demeurant 17, Avoca Lodge, Avoca Avenue, Blackrock, IRL - Co. Dublin;
- M. Kyran MCLAUGHLIN, demeurant 4, Argyle Road, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- Mme Sarah CUNNIFF, demeurant 57, Wellington Road, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- M. Stephen Christopher HAMILTON appelé Stephen HAMILTON, demeurant 41, Wellington Place, Ballsbridge, IRL - Dublin 4;
- M. Henri Patrick, appelé Harry SHERIDAN, demeurant Flagstraff Hill, Glenalua Road, Killinay, IRL-Co. Dublin,

- M. Daniel O'CONNOR appelé Dan O'CONNOR, demeurant The Pines, Westminster Road, Foxrock, IRL - Dublin 18.

2. Le mandat de KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003035/280/46.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04425. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.285.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en assemblée générale ordinaire annuelle le 10 novembre 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003033/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

MLAnna Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

—
En date du 28 novembre 2008, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a cédé onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de catégorie A et trois cent douze (312) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 131.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003032/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 136.015.

EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 5 décembre 2008:

1. Il est mis fin en date du 05 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford (Grande-Bretagne) de résidence personnelle: The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED; Grande-Bretagne

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters – Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2009003355/6981/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 132.354.

*Extrait des résolutions circulaires
des associés de la Société datées du 23 mai 2008*

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 23 mai 2008, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Jeffreys Freeman de son poste de Gérant de Classe A de la Société;
2. Nomination de Mike Murrell, ayant pour adresse professionnelle Talacker, 41, CH-8001, Zurich, Suisse, à la fonction de Gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27/10/2008.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2009003353/8786/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

GS Treasure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.966.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, acte publié au Mémorial C, n^o 1386 du 6 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009003349/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09284. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

PHI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.326.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire le 13 juin 2008*

Acceptation de la démission de la société H.R.T. REVISION SA en tant que Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2011.

Pour la société
PHI PARTICIPATIONS SA
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009003336/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.150.483,50.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

—
Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C, n^o 2606 du 15 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009003338/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09344. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

LITTORAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.663.

—
EXTRAIT

Monsieur René MORIS a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat le 31.12.2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
René Moris

Référence de publication: 2009003339/1801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de part sociale effectuée en date du 29 septembre 2008 que la société Endurance Hospitality Finance S.à r.l., ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.539,

a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société à

la société Endurance Real Estate Management Company S.A., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.344, agissant en sa qualité de société de gestion de The Endurance Real Estate Fund, un fonds commun de placement existant sous la loi luxembourgeoise.

Suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Endurance Real Estate Management Company S.A.:	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 décembre 2008.

Pour la Société
Alexander SEMIK
Mandataire

Référence de publication: 2009003343/1273/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C, n^o 647 du 19 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009003344/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09300. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

GELF Vatry (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.099.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF European Holdings (Lux) Sàrl, en date du 5 décembre 2008:

1. Il est mis fin en date du 05 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford (Grande-Bretagne) de résidence personnelle: The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED; Grande-Bretagne

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters – Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2009003356/6981/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Lubna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.396.

—
EXTRAITS

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société,
GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 5 décembre 2008*

1. Il est mis fin en date du 5 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) M. Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford (Grande-Bretagne) de résidence personnelle: The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED; Grande-Bretagne

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Daniel Peeters – Président

M. Michael O'Sullivan

M. Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2009003358/6981/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Mega-Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.400.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:
L'assemblée prend note de la démission de la société Arend & Partners S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2007.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L? 7535 Mersch, 12, rue de la Gare, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée a nommé nouveau administrateur-délégué pour une durée de six ans, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à L- 9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009003364/8537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Volent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.985.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009003265/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11157. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Francesco MOGLIA et Federico FRANZINA, employés privés, demeurant à Luxembourg,

agissant sur base d'une décision du gérant unique prise en date du 28 novembre 2008 conformément aux pouvoirs conférés par le conseil d'administration tenu en date du 11 juillet 2008, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée "EQUINOX TWO S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, et en cours de publication,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 44.313 (quarante quatre mille trois cent treize euros) divisés en:

(1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les "Actions A");

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

(3) 12.149 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les "Actionnaires") un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires"), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du gérant unique prise en date du 28 novembre 2008 conformément aux pouvoirs conférés par le conseil d'administration tenu en date du 11 juillet 2008, une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 634,- (six cent trente-quatre Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 44.313,- (quarante-quatre mille trois cent treize euros) à EUR 44.947,- (quarante-quatre mille neuf cent quarante-sept Euros),

par l'émission de 634 (six cent trente-quatre) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action,

et a accepté, conformément aux dispositions du susdit article 6.3 des statuts, la souscription de ces nouvelles actions par un actuel actionnaire de la société plus amplement renseigné dans le bulletin de souscription joint en annexe au présent acte,

lequel a souscrit à la totalité des 634 (six cent trente-quatre) actions rachetables d'une valeur nominal de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 908.255,72 (neuf cent huit mille deux cent cinquante-cinq Euros et soixante-douze Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 908.889,72 (neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante-douze Cents)

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 908.889,72 (neuf cent huit mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante-douze Cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 44.947,- (quarante-quatre mille neuf cent quarante-sept Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 44,947.- (forty-four thousand nine hundred and forty-seven Euro) divided into:

- (1) 1,164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.-) each (the "A SharesLuxembourg, le 22/12/08);
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.-) each;
- (3) 12,783 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.-) each (the "the Reedemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 44.947,- (quarante-quatre mille neuf cent quarante-sept Euros) divisés en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;
- (3) 12.783 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 6.600,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, F. FRANZINA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 décembre 2008, LAC/2008/50009. Reçu quatre mille cinq cent quarante-quatre Euros virgule quarante-cinq Cents (EUR 4.544,45)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009003722/208/114.

(090000599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Enseigne commerciale: IBS - Investor's Business Service.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fegon International S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 72.287.

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du quinze octobre quatre-vingt dix-neuf, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 91 du 29 décembre 1999,

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Abdelaziz ARAB, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Saïd EL GOURARI, comptable, demeurant à F-57140 Woippy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital d'un montant de treize mille euros (13.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) par la création et l'émission de cent trente (130) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et paiement.

3. Modification de l'article 3 des statuts.

4. Introduction d'une nouvelle enseigne commerciale.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de treize mille euros (13.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) par la création et l'émission de cent trente (130) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution
Souscription - Paiement*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est présenté,

Monsieur Saïd EL GOURARI, comptable, demeurant à F-57140 Woippy, 21, rue Ferdinand de Secheyay, lequel déclare souscrire aux cent trente (130) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-);

Le montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent trente (130) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription telle que détaillée ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), divisé en quatre cent cinquante (450) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

La société prestera également ses services sous l'enseigne commerciale de «IBS - Investor's Business Services». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.50 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KARP, A. ARAB, S. EL GOURARI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49684. Reçu € 65,- (soixante-cinq Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009003707/206/82.

(090000644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Holbourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Holbourg Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.781.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLBOURG HOLDING S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

constituée suivant acte reçu Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 1 juin 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 105.781

L'assemblée est ouverte à heures sous la présidence de Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Christine Scaffidi-Schrobltgen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Wauthier, Avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société en vue de supprimer sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 et changement de l'article 4. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Modification de la dénomination sociale en « Holbourg » S.A. et changement de l'article 1^{er} des statuts en y supprimant le terme «holding»

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, Madame le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en vue de supprimer sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 et de changer l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens, et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «Holbourg» S.A. et de changer l'article 1^{er} des statuts en y supprimant le terme « holding » et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de HOLBOURG S.A. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.35 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FLOROIU, M. SCAFFIDI-SCHROBILTGEN, V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49704. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009003706/206/92.

(090000137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Nomeco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Nomeco S.A.).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.803.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nomeco S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.803, constituée au Liechtenstein et dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, contenant une refonte complète des statuts, reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 470 du 25 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (13.896) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.801,17 (sept mille huit cent un euros dix-sept cents) pour le réduire de son montant actuel de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) à EUR 37.198,83 (trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-trois cent) par annulation de 2.409 (deux mille quatre cent neuf) actions, à savoir le titre au porteur numéro 2 représentant les actions numérotées 1.651 à 2.651, le titre au porteur numéro 5 représentant les actions numérotées 5.657 à 6.642 et le titre au porteur numéro 28 représentant les actions numérotées 923 à 1.344 au profit d'un seul actionnaire.

2. Acceptation que la réduction de capital sub. 1. se fasse au profit d'un seul actionnaire.

3. Autorisation au Conseil d'Administration de réaliser tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des résolutions à prendre sub. 1 et 2.

4. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 37.198,83 (trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-trois cent), représenté par 11,487 (onze mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions sans mention de valeur nominale."

5. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement du nom de la Société de "NOMEKO S.A." en "NOMEKO SPF S.A." et conséquente modification de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur

les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "NOMECO SPF S.A."

6. Modification de l'objet social et de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalents aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquiescer des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

7. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article trois des statuts comme suit:

"Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

8. Suppression du quatrième paragraphe de l'article trois des statuts.

9. Suppression du deuxième paragraphe de l'article six des statuts.

10. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de SEPT MILLE HUIT CENT UN EUROS ET DIX-SEPT CENTS (EUR 7.801,17) pour le ramener de son montant actuel de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 45.000,-) à TRENTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (EUR 37.198,83) par annulation de DEUX MILLE QUATRE CENT NEUF (2.409) actions sans désignation de valeur nominale, à savoir le titre au porteur numéro 2 représentant les actions numérotées 1.651 à 2.651, le titre au porteur numéro 5 représentant les actions numérotées 5.657 à 6.642 et le titre au porteur numéro 28 représentant les actions numérotées 923 à 1.344.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte le remboursement du montant de SEPT MILLE HUIT CENT UN EUROS ET DIX-SEPT CENTS (EUR 7.801,17) à l'actionnaire, savoir Madame Ines Gomendio Souchard-Breteau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder au remboursement à l'actionnaire prénommé, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 37.198,83 (trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-trois cent), représenté par 11.487 (onze mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions sans mention de valeur nominale."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, de changer le nom de la Société de "NOMECO S.A." en "NOMECO SPF S.A." et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1. premier alinéa.** Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "NOMECO SPF S.A."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des parts et autres titres équivalent aux parts, les parts de fond d'investissement collectif, les bonds et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les certificats de dépôt, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquérir des parts, des bonds et des obligations par voie de souscription, achat ou échange; (c) instruments d'escompte et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument fondamental (soient ils indexés, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou d'autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit y relatifs ou liés à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par cession, titres au porteur ou des titres nominatifs, endossable ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'article trois des statuts comme suit:

" **Art. 3. dernier alinéa.** Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF."

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer le quatrième paragraphe de l'article trois des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article six des statuts.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de deux mille euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. THIRION, S. GASHONGA, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51202 Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003693/242/174.

(090000530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

M & M Corporate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.878.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Michele ALBERTI, consultant, demeurant à I-25082 Botticino Sera (BS), via Scarpari 19 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A.. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 92.878, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 499 du 8 mai 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent quatorze mille euros (114.000,- EUR), représenté par mille cent quarante (1.140) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A..

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5152. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009003690/231/46.

(090000465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.796.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, société de droit canadien constituée par la «Loi sur l'Office d'Investissement des régimes de pensions du secteur public» (L.C. 1999, chapitre 34) ayant son siège social au 50, rue O'Connor, Bureau 1500, Ottawa, Ontario, Canada K1P 6L2 et son siège d'exploitation au 1250, Boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 2030, Montréal, Province du Québec, Canada H3B 4W8

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 29 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "PSPLUX" avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 112.796

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 14 mars 2006;

- modifié en date du 18 juillet 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2144 du 29 septembre 2007;

- modifié en date du 24 juillet 2008, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2079 du 27 août 2008.

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de modifier les règles de fonctionnement des réunions du Conseil de gérance et en conséquence de modifier le 7^{ème} paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** (7^{ème} paragraphe) Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés lors de la réunion avec au minimum un gérant de classe A présent et la majorité de gérants de classe B présents ou représentés. Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49703. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009003687/206/49.

(090000635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Cominvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.714.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "COMINVEST".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 14.30 heures heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Patrick ROCHAS, prénommé, cinquante actions	50
2. Monsieur Philippe SLENDZAK, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

b) Monsieur Jacob EDANG, employé privé, né le 18 avril 1968 à Yabassi (Cameroun), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

c) Madame Catherine CALVI, employée privée, né le 6 mai 1969 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme "AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 93.937.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

6.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15434. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5%: 155,-

Le Releveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009003686/272/145.

(090000022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

ProLogis ITALY XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.608.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009003594/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09277. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Europe Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF Lux Investments IV S. à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December.

before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 9 December 2008.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (Société à responsabilité limitée) LSREF Lux Investments IV S.à.r.l., having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.741 (the Company), incorporated under Luxembourg law on 28 March 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1117 of 7 May 2008 and not amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to Europe Partners Holdings S.à.r.l.; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSREF Lux Investments IV S.à.r.l. to Europe Partners Holdings S.à.r.l.

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth read as follows in its English version:

"Art. 4. The Company will have the name of "Europe Partners Holdings S.à.r.l."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé Unique), représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSREF Lux Investments IV S.à r.l., une société ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.741 (la Société) constituée le 28 mars 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1117 du 7 Mai 2008 non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en Europe Partners Holdings S.à r.l.; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSREF Lux Investments IV S.à r.l en Europe Partners Holdings S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

"Art. 4. La société est dénommée "Europe Partners Holdings S.à r.l.".

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. MEISENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50409. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCK.

Référence de publication: 2009003720/242/91.

(090000199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

GH Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 126.865.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société IFM TRUSTEES (NZ) LIMITED comme trustee de THE SECOND TRECOR NZ TRUST, ayant son siège social à C/DuncanCotterill, Level 9, Clarendon Tower, Cnr Worcester Street and Oxford Terrace, Christchurch, Nouvelle Zélande,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GH LUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 126.865, est issue de la scission de la société anonyme GS LUX S.A. suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1146 du 13 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme GH LUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quarante-sept mille euros (47.000,- EUR), représenté par vingt-trois mille cinq cents (23.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GH LUX S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GH LUX S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5151. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009003691/231/47.

(090000473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Skytrons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.715.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Madame Blanche Philomène Hermine Alice dite Blanche EISEN, commerçante, veuve de Monsieur Jean-Paul BEWENG, née à Luxembourg le 16 juillet 1955, demeurant à L-3328 Crauthem, 5, Op der Stee, agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Ronny BEWENG, représentant commercial, époux de Madame Solmaz SANEI, né à Luxembourg le 16 avril 1980, demeurant à L-5884 Hesperange, 372, route de Thionville, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "SKYTRONS S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le commerce de systèmes et cylindres de fermeture pour portes et fenêtres, systèmes d'alarme, contrôle video, systèmes audio et vidéo, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps

qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille huit.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1. Madame Blanche EISEN, prénommée, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Ronny BEWENG, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5884 Hesperange, 372b, route de Thionville.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Blanche Philomène Hermine Alice dite Blanche EISEN, commerçante, veuve de Monsieur Jean-Paul BEWENG, née à Luxembourg le 16 juillet 1955, demeurant à L-3328 Crauthem, 5, Op der Stee.

b) Monsieur Ronny BEWENG, représentant commercial, époux de Madame Solmaz SANEL, né à Luxembourg le 16 avril 1980, demeurant à L-5884 Hesperange, 372, route de Thionville.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Eisen, R. Beweng, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15576. Reçu trente et un euros vingt-cinq cents 12.500,- € à 0,25% = 31,25 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009003685/272/134.

(090000039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Levac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Jean Piret, Impasse de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 124.977.

—
CESSION DE PARTS SOUS SEING PRIVE

Entre les soussignés:

1. La société à responsabilité limitée "LEVAC S.à.r.l.", avec siège social à L-7727 COLMAR-BERG, 1 Rue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124977, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 9 mai 2007,

ici représentée par son gérant technique:

- Monsieur Carlo JORGÉ, employé privé, demeurant à L-3660 KAYL, 19 Rue du Moulin.

Et par son gérant administratif:

- Monsieur Joao Baptista FERNANDES GONÇALVES, ouvrier, demeurant L-7727 COLMAR-BERG, 1 Rue Grand-Duc Jean.

2. Monsieur Carlo JORGE, prénommée, agissant en nom personnel.

3. Monsieur Joao Baptista FERNANDES GONCALVES, agissant en nom personnel.

- les parts sociales de la société "LEVAC. S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Carlo JORGE 150 parts

- Joao Baptista FERNANDES GONCALVES 150 parts

TOTAL: TROIS CENTS PARTS SOCIALES: 300 parts

Par les présentes, Monsieur Joao Baptista FERNANDES GONCALVES, prénommé, déclare céder et transporter 150 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Carlo JORGE, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 16.000,00€ (seize mille euros) somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "LEVAC S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à Monsieur Joao Baptista FERNANDES GONCALVES, cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société LEVAC SARL se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Carlo JORGE	300 parts
TOTAL TROIS CENT PARTS SOCIALES:	300 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de: Monsieur Joao Baptista FERNANDES GONCALVES, prénommé, de sa fonction de gérant administratif

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée: Monsieur Carlo JORGE, prénommé.

Troisième résolution

Assemblée Générale décide de fixer le siège social de la société à: Z.I. Jean Piret, Impasse de l'Industrie, L-7737 COLMARBERG

Fait en trois originaux à Colmar-Berg, le 28 novembre 2008.

Telles sont les conventions des parties.

Signatures

Référence de publication: 2009003629/8861/55.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09744. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.281.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand and eight, on the third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 2 December 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.293, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on 17 August 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2055 on 3 November 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 September 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2554 on 18 October 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 232,500), so as to raise it from its current amount of two million forty-nine thousand three hundred and twenty-

five euro (EUR 2,049,325) up to two million two hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) by issuing nine thousand three hundred (9,300) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to be subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, for a price of two hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 232,500), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million two hundred eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) represented by ninety-one thousand two hundred and seventy-three (91,273) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 232,500), so as to raise it from its current amount of two million two hundred forty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,049,325) up to two million eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) by issuing nine thousand three hundred (9,300) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The nine thousand three hundred (9,300) new shares have been subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of two hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 232,500).

The shares so subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of two hundred and thirty-two thousand five hundred euro (EUR 232,500) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two million two hundred eighty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,281,825) represented by ninety-one thousand two hundred and seventy-three (91,273) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 4,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., un limited partnership, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 2 décembre 2008.

Ladite procuration paraphée ne varetur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP 1 Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.293, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, résidant à Luxembourg, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2055, le 3 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2554, le 18 octobre 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 232.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325) jusqu'à deux millions deux cent quatre-vingt et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825) par l'émission de neuf mille trois cents (9.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, pour le prix de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 232.500), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital sociale.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825), représenté par quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-treize (91.273) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 232.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions quarante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.049.325) jusqu'à deux millions deux cent quatre-vingt et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825) par l'émission de neuf mille trois cents (9.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les neuf mille trois cents (9.300) parts sociales nouveaux ont été souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit, pour le prix d'un montant de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 232.500).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 232.500) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.281.825), représenté par quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-treize (91.273) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 4.200,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50018. Reçu à 0.50 % mille cent soixante-deux euros cinquante cents (1.162.50€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003694/242/142.

(090000580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

ProLogis Germany XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.936.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009003601/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09273. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

HBC GROUP S.A.

Référence de publication: 2009003583/9782/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11304. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Alenex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro , B 73125 , et de son poste de Commissaire aux comptes.

- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72257 de son poste d'Administrateur.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003580/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 13, 2008, published in the Mémorial number 2791 of November 19, 2008.

The meeting is presided over by Mr Mark THORSEN, managing director of i2i Holding S.A. and SeeReal Technologies, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Merete KROLL, director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-five thousand five hundred and sixty (25,560) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 23,000 to raise it from EUR 2,556,000 to EUR 2,579,000 by the issuance of 230 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 577,000 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 230 new shares by i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, paid-up in cash with EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros) in total.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. First paragraph . "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,579,000 (two million five hundred seventy-nine thousand Euro) divided into 25,790 (twenty-five thousand seven hundred ninety) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

French version

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.579.000 (deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille euros) représenté par 25.790 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of TWENTY-THREE THOUSAND EUROS (EUR 23,000.-) so as to raise it from its present amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND EUROS (EUR 2,556,000.-) up to TWO MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND EUROS (EUR 2,579,000.-) by the issuance of TWO HUNDRED AND THIRTY (230) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND EURO (EUR 577,000.-).

Second resolution

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the TWO HUNDRED AND THIRTY (230) new shares the Company i2i Holding S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Subscription and payment

With the agreement of all the shareholders, the TWO HUNDRED AND THIRTY (230) new shares are subscribed by i2i Holding S.A. predesignated.

Thereupon Mr Mark Thorsen, prenamed,

acting in the name and on behalf of i2i Holding S.A., by virtue of one of the aforesaid proxies,

declares to subscribe to the TWO HUNDRED AND THIRTY (230) newly issued shares, and to pay in the shares by payment in cash of an amount of TWENTY-THREE THOUSAND EURO (EUR 23,000.-) together with a total issue premium of FIVE HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN EURO (EUR 577,000.-), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 600,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,579,000.- (two million five hundred seventy-nine thousand Euro) divided into 25,790 (twenty-five thousand seven hundred ninety) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant

acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le " Mémorial") numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 2791 du 16 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mark THORSEN, administrateur délégué de i2i Holding S.A. et SeeReal Technologies, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Merete KROLL, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 25.560 (vingt-cinq mille cinq cent soixante) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 23.000,- pour le porter de EUR 2.556.000,- à EUR 2.579.000,- par l'émission de 230 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 577.000,- ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des 230 actions nouvelles par i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et libération par apport en espèces de EUR 600.000,- (six cent mille Euros).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

English version

Art. 5. First paragraph. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,579,000 (two million five hundred and seventy-nine thousand Euro) divided into 25,790 (twenty-five thousand seven hundred and ninety) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

French version

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.579.000 (deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille euros) représenté par 25.790 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 23.000,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 2.556.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS (EUR 2.579.000,-) par l'émission de DEUX CENT TRENTE (230) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 577.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des DEUX CENT TRENTE (230) actions nouvelles la société i2i Holding S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du Prince Henri.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les DEUX CENT TRENTE (230) actions nouvelles sont souscrites par la société i2i Holding S.A., prédésignée.

Ensuite Monsieur Mark Thorsen, prénommé,

agissant au nom et pour compte de la société i2i Holding S.A., prédésignée,

en vertu d'une des procurations prémentionnées,

a déclaré souscrire l'intégralité des DEUX CENT TRENTE (230) actions nouvellement émises, et libérer cette souscription par versement en espèces d'un montant de VINGT-TROIS MILLE EUROS (EUR 23.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 577.000,-), de sorte que le montant

total de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.579.000 (deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille euros) représenté par 25.790 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

signé: M. THORSEN, M. KROLL, A. RUKAVINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50007. Reçu à 0.50 % trois mille euros (3000 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003695/242/161.

(090000563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Exelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro ? 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257 de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003586/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Beckerich, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 133.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

INTERNATIONAL STRATEGIC CONSULTING, Société Anonyme - I.S.C. S.A.

Référence de publication: 2009003581/9782/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11310. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Koppelwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.474.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2008.

Pour KOPPELWEE S.A R.L.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009003587/8537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08129. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

MTI Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.643.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MTI INVESTIMENTI S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich le 22 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1019 du 31 mai 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.643

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Insertion d'un capital autorisé de 2.500.000,- EUR dans l'article 3 des statuts.

2.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'introduire un capital autorisé de 2.500.000,- EUR dans le premier paragraphe la section capital autorisé de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Capital autorisé (1^{er} paragraphe).** Le capital social de la société pourra être porté à 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, C. GOMES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49711. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009003688/206/56.

(090000640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

International Flour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.518.

L'an deux mille huit, le dix huit décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), soussignée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme «INTERNATIONAL FLOUR S.A.» ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 103.518, constituée le 15 octobre 2004 suivant

acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n° 1281 du 14 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé PONCIN, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille cents (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Hervé PONCIN, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15573. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009003689/272/56.

(090000398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.
- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né(e) le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009003584/7491/38.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Prudential Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DB Phoebus Lux S.à r.l.).**

Capital social: GBP 1.158.640,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

In the year two thousand and eight, on the sixth of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "DB Phoebus Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 115.098, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen enacted on the tenth of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1079 of June 2, 2006 and which Articles of Association have been amended by deed of Maître Paul Bettingen enacted on the 17th of May 2006 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1472 of August 1st, 2006, by deed of the 19th of July 2006 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2048 of November 2, 2006, and by deed of Maître Paul Frieders enacted on the 17 of November 2006 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 86 of January 31, 2007, by deed of the 17th of January 2007 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 611 of April 14, 2007, by deed of the 16th of April 2007 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1240 of May 22, 2008 and by deed of the 16th of May 2008 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1620 of July 2nd, 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg. The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg. The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 55,000 (fifty-five thousand) class A Shares, each of them of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) and the 2,932 (two thousand nine hundred and thirty-two) class B Shares, each of them of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Resignation of Mr Rolf Caspers, Mrs Anja Lakoudi and Mrs Heike Kubica from their mandates of class A manager of the Company.

2.- Appointment of Mrs Pascale Nutz and Mrs Noella Antoine as class A manager of the Company in replacement of the resigning managers.

3.- Amendment of the name of the corporation into "Prudential Phoebus Lux S.à r.l. "

4.- Subsequent amendment of Article 2 of the by-laws.

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Rolf Caspers, Mrs Anja Lakoudi and Mrs Heike Kubica from their mandates of class A manager of the Company as from November 6, 2008. Full discharge was granted to Mr Rolf Caspers, Mrs Anja Lakoudi and Mrs Heike Kubica for their mandates until today.

Second resolution

The meeting decides to appoint Mrs Pascale Nutz and Mrs Noella Antoine with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A manager of the Company in replacement of the resigning managers for a period starting as from November 6, 2008.

Third resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "DB Phoebus Lux S.à r.l." into "Prudential Phoebus Lux S.à r.l.".

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company has been incorporated under the name of "Prudential Phoebus Lux S.à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DB Phoebus Lux S.à r.l.", ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.098, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen reçu le 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1079 du 2 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés par actes notariés de Maître Paul Beetingen reçu le 17 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1472 du 1^{er} août 2006, reçu le 19 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2048 du 2 novembre 2006 et par actes notariés de Maître Paul Frieders reçu le 17 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 86 du 31 janvier 2007, reçu le 17 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 611 du 14 avril 2007,

reçu le 16 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1240 du 22 mai 2008, et reçu le 16 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1620 du 2 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de classe A, de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, et les 2.932 (deux mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe B, de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Démission de M. Rolf Caspers, Mme Anja Lakoudi et Mme Heike Kubica de leur mandat de Gérant de classe A de la société.

2.- Nomination de Mme Pascale Nutz et Mme Noella Antoine comme Gérant de classe A de la société en remplacement des gérants démissionnaires,

3.- Modification de la dénomination de la société, en "Prudential Phoebus Lux S.à r.l."

4.- Modification de l'article 2 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de M. Rolf Caspers, Mme Anja Lakoudi et Mme Heike Kubica de leur poste de gérant de classe A de la société à effet du 6 novembre 2008. Totale décharge est accordée à M. Rolf Caspers, Mme Anja Lakoudi et Mme Heike Kubica pour leur mandat jusqu'à la date du 6 novembre 2008.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer Mme Pascale Nutz et Mme Noella Antoine aux postes de gérant de classe A de la société en remplacement des gérants démissionnaires, avec effet au 6 novembre 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "DB Phoebus Lux S.à r.l." en "Prudential Phoebus Lux S.à r.l.".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Prudential Phoebus Lux S.à r.l." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45154. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009003705/211/126.

(090000649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 132.354.

Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société datées du 1^{er} Février 2008

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 1^{er} Février 2008, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Marc Torbick de son poste de Gérant de Classe A de la Société;
2. Nomination de Christian Christensen, ayant pour adresse professionnelle 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, à la fonction de Gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27/10/2008.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2009003354/8786/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Courtgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.633.

Le bilan du 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009003526/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 90.630.

Le bilan du 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009003527/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09402. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 90.630.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009003528/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09406. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Lippo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.030.

Le Bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003520/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08811. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Kavaro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.263.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003518/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08491. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Nobel Constructing Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.419.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009003330/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.
